



COMMUNIQUE DE PRESSE

Affaire REGENT, la justice veut elle enterrer l'affaire ?

Comme dans l'affaire du GAUCHO, les apiculteurs de France qui avaient subi depuis 2002 des intoxications massives et obtenu des Ministres de l'Agriculture successifs MM. GAYMARD et BUSSEREAU l'interdiction sur tout le territoire du REGENT et de tous produits de traitement des cultures à base de FIPRONIL, tentent depuis 7 ans d'obtenir des Tribunaux qu'ils jugent les responsables de cette catastrophe.

Alors que leur message a été entendu et bien compris par les Ministres, les Tribunaux paraissent sourds devant l'exigence de justice qu'impose la préservation de la santé de l'homme, de l'animal et de l'environnement.

En janvier 2009, c'est un non lieu qui a été rendu au profit des Sociétés agrochimiques et de leurs dirigeants.

Cette décision inacceptable est ressentie par toute l'Apiculture Française et par les grands acteurs de la protection environnementale comme un manque de conscience des enjeux énormes qui sont aujourd'hui entre les mains des juges.

Dans son combat sans relâche, l'UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANÇAISE a décidé de faire appel de ce non lieu devant la Cour d'appel de Toulouse. L'affaire sera plaidée devant la Cour d'appel de Toulouse le 29 octobre prochain.

Le procureur général de Toulouse va requérir la confirmation du non lieu alors que le parquet est à l'origine des poursuites !

L'UNAF ne peut accepter ce reniement et souhaite que la Cour de Toulouse relève le défi d'annuler ce non lieu pour que soient appliqués avec sévérité les textes qui protègent avec notre environnement, l'ensemble du corps social et l'ensemble de la faune.

Une Justice ignorante de ces impératifs signerait l'arrêt de mort du Grenelle de l'Environnement.

CONTACTS PRESSE

Jean-Marie SIRVINS
06 89 37 06 12

Johan PERON
06 12 87 68 33